

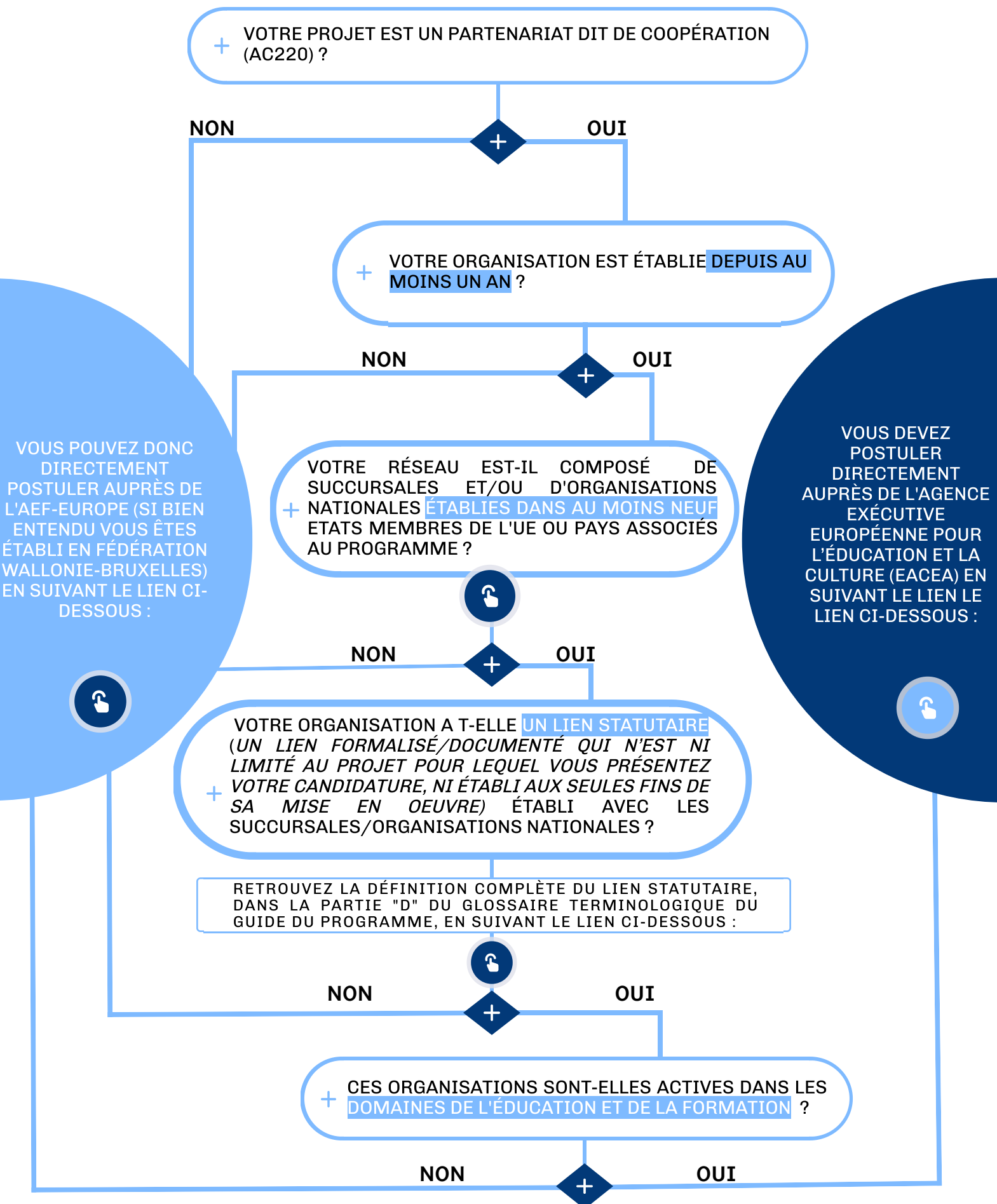
# Votre structure peut-elle déposer son dossier auprès de l'AEF-Europe ? \*



LE GUIDE DU PROGRAMME ERASMUS+ INDIQUE QUE LES ONGS EUROPÉENNES DOIVENT SOUMETTRE LEUR CANDIDATURE (AC220) AUPRÈS DE L'AGENCE EXÉCUTIVE EUROPÉENNE POUR L'ÉDUCATION ET LA CULTURE (EACEA).

ÊTES-VOUS UNE ONG EUROPÉENNE AU SENS DU GUIDE DU PROGRAMME? FAITES LE TEST EN SUIVANT LE SCHÉMA CI-DESSOUS!

SUR LE SCHÉMA, CLIQUEZ SUR LE LOGO SUIVANT POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS



\* En cas de doute, veuillez contacter directement l'AEF-Europe à l'adresse mail [partenariat@aef-europe.be](mailto:partenariat@aef-europe.be) .